

Événement

Écosystèmes industriels

LES PROCHAINS SUR LA LISTE

● La dynamique enclenchée par la mise en place du Plan d'accélération industrielle (PAI), se poursuit activement. En ce début d'année, plusieurs écosystèmes seront incessamment mis en orbite en partenariat avec les différentes organisations professionnelles concernées. Il s'agit des écosystèmes des secteurs des matériaux de construction, de l'industrie du cuir et des filières de la motorisation et de la transmission électronique. Comme pour les écosystèmes déjà lancés, l'objectif est de permettre aux secteurs d'améliorer leur compétitivité à travers un accompagnement conséquent de l'Etat et une véritable intégration industrielle. L'objectif à l'horizon 2020 est de relever leur chiffre d'affaires et de créer de nouveaux emplois.

CUIR TROIS ÉCOSYSTÈMES POUR VALORISER LA FILIÈRE

C'est en principe la semaine prochaine que seront signés les premiers écosystèmes de l'année dans le cadre du PAI, lesquels mettront à l'honneur le secteur du cuir. L'industrie du cuir est une composante importante du secteur des biens de consommation au Maroc et joue, de ce fait, un rôle important dans l'économie nationale. Selon une étude récemment réalisée par la CNUCED en collaboration avec la Fédération marocaine des industries du cuir (FEDIC), la compétitivité des entreprises du secteur, à l'instar des autres activités économiques, est déterminée par plusieurs facteurs, notamment les bonnes pratiques de management, la qualification des RH, l'innovation et une stratégie marketing pertinente. C'est pourquoi, et afin de développer la filière dans le cadre de la déclinaison du PAI, la FEDIC a lancé avec le soutien du ministère de l'Industrie et de l'ANPME, une étude d'accompagnement à la mise en place des écosystèmes cuir. Trois écosystèmes ont été retenus en priorité pour l'opérationnalisation de la stratégie du secteur cuir. Il s'agit des écosystèmes «Maroquinerie et vêtements en cuir», «Tannerie et mégisserie» et «Chaussures en cuir». Selon les chiffres de la FEDIC, plus de 58% de la production du secteur du cuir sont destinés à l'export. La chaussure est le produit phare de ce secteur avec 80% des exportations alors que les cuirs et les peaux ayant subi une opération de tannage arrivent en deuxième position avec 12% et que les produits

de maroquinerie et d'habillement représentent 8% des exportations. Il faut dire que l'ensemble des 3 filières, bien que de taille relativement modeste, recèle d'énormes potentiels de croissance. Ainsi, parmi les objectifs qui seront visés à l'horizon 2020 se trouvent les rehaussements des chiffres d'affaires du secteur ; de plus de 7,5MMDH pour l'écosystème de la filière «Chaussures en cuir», d'1,8MMDH pour celui de la «Maroquinerie et vêtements en cuir» et de plus de 3,4MMDH pour celui de la «Tannerie et mégisserie». En termes de chiffres à l'export et de création de nouveaux emplois, les objectifs sont, sur la même période, de 9MMDH (+6,1MMDH) pour 38.240 postes pour la filière «Chaussures en cuir», d'1,5MMDH (+1MMDH) pour 6.050 postes pour la filière «Maroquinerie et vêtements en cuir» et d'1,5MMDH (+1MMDH) et 5.780 emplois pour la filière «Tannerie et mégisserie». À terme, l'objectif général est de porter la valeur des exportations à 10MMDH à l'horizon 2020 et la création de 25.000 emplois supplémentaires.

MOTORISATION ET TRANSMISSION UNE PREMIÈRE !

Le secteur de l'industrie automobile qui a bénéficié des premiers écosystèmes mis en œuvre dans le cadre du PAI se verra renforcé par la mise en œuvre de nouveaux pactes pour les filières relatives aux moteurs et transmission. Plusieurs filières ont été ainsi identifiées afin de renforcer leur agrégation et surtout leur permettre de se greffer à la dynamique d'intégration locale. La convention relative

aux écosystèmes de ces filières sera également signée incessamment. «D'ici la fin du mois, en principe», prévoit-on auprès du ministère de l'Industrie. Et les objectifs sont ambitieux ! Le potentiel du secteur est assez important et permettra de réduire sensiblement les importations de certains produits en plus de multiplier les chances du secteur d'améliorer sa compétitivité et de relever son chiffre d'affaires à l'export. cela passe, bien entendu, par la création de milliers d'emplois.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION UNE STRATÉGIE GLOBALE POUR LA PERFORMANCE

Annoncée depuis la fin de l'année 2015 et reportée à plusieurs reprises, la signature du contrat de performance pour la mise en place de l'écosystème relatif au secteur des matériaux de construction, devrait intervenir au courant de ce mois de février ou, au plus tard au mois de mars prochain. Le report de la signature entre le ministre de l'Industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique et les fédérations sectorielles, notamment la Fédération des matériaux de construction (FMC), s'est imposé en lien avec les modifications apportées à la stratégie initiale, qui devrait consister en la signature d'un contrat de performance entre les deux parties. Après les échanges entre les différents départements ministériels impliqués et les associations professionnelles, il a été décidé de revoir le programme de manière à ce qu'il soit plus global et qu'il insuffle au secteur une nouvelle dynamique.

De même, d'autres filières seront intégrées à l'écosystème de manière à ce que les objectifs visés en termes d'emplois, de chiffre d'affaires et d'exportations soient plus ambitieux. Ainsi, en plus des filières traditionnelles comme le béton préfabriqué, le marbre, l'acier, la céramique ou la valorisation énergétique des déchets ménagers, d'autres activités se verront concernées par cet écosystème. Il s'agit, entre autres, du béton prêt à l'emploi, de la fabrication de briques ou encore du plâtre. À terme, donc, c'est un gigantesque écosystème industriel qui sera mis en place pour l'ensemble du secteur des matériaux de construction avec des conventions spécifiques pour certaines filières dont l'accompagnement nécessite un suivi régulier. Les concertations en cours avant la finalisation du contrat n'écartent d'ailleurs pas la possibilité d'étendre l'écosystème aux secteurs du BTP et de la construction, à savoir que le BTP a déjà entamé sa mue en vue de se restructurer et de marquer son décollage. En termes de retombées, il est attendu à l'horizon 2020, de relever le chiffre d'affaires du secteur à hauteur de 28 à 30% pour un chiffre d'affaires de 47 à 50MMDH et la création de plus de 30.000 emplois. Le ministère, de son côté, s'engagera à veiller à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement à travers notamment l'amélioration des normes de contrôle, la formation des profils adaptés à la filière, la mise à la disposition du secteur d'un capital foncier de 210 ha au niveau de l'ensemble des régions du pays ainsi qu'un appui financier de 750MDH rien que pour le secteur des matériaux de construction. Le Fonds sera destiné à renforcer l'offre exportable du secteur, accélérer le processus d'agrégation des filières et surtout renforcer le fonctionnement d'une structure de suivi et d'animation des écosystèmes qui verront le jour. Avec les dernières retouches qui sont en train d'être apportées aux différentes conventions, il faudrait s'attendre à une révision à la hausse des investissements ainsi que des objectifs et ce, pour l'ensemble du secteur.

PAR **ABOUBACAR YACOUBA BARMA**
a.barma@leseco.ma